



Dossier

Composante forte du tourisme littoral, près de deux millions de Français s'adonnent chaque année à la pêche à pied sans être toujours informés des bonnes pratiques de pêche ni des mesures de préservation des espèces.

# Pêche à pied

## Une étude exploratoire pour mieux connaître l'activité

*Afin de guider la mise en œuvre de ses premières interventions sur le domaine public maritime (DPM), le Conservatoire a lancé une étude sur l'une des activités incontournables du littoral: la pêche à pied de loisir.*



L'objectif de l'étude (soutenue par la fondation d'entreprise Procter Et Gamble) menée en 2009 était de réaliser un état des connaissances de la pêche à pied récréative sur 37 sites choisis par le Conservatoire. Des informations ont ainsi été collectées sur les pratiques (espèces pêchées, outils utilisés pour le ramassage, réglementation en vigueur: taille minimale de capture, périodes d'autorisation de pêche, etc.) et les pratiquants (nombre, habitude, conflits, etc.), ainsi que sur leur organisation en associations de pêcheurs non professionnels ou en autres regroupements. La dynamique de la ressource pêchée, c'est-à-dire le suivi de l'état du stock, a aussi été prise en compte lorsque l'information existait, de même que la sensibilité du milieu à la pratique et les mesures de gestion parfois appliquées en

conséquence, notamment l'aménagement de zones d'accès et de stationnement. Les opérations de communication et de sensibilisation sur la pêche à pied ont été recensées. Ces informations ont ensuite été regroupées dans des fiches de synthèse par site. Destinées aux gestionnaires et à l'ensemble des acteurs concernés, elles représentent un outil d'aide efficace pour définir des objectifs de gestion durable de cette activité de loisir également axés sur la préservation de la biodiversité du littoral.

### Privilégier une démarche collaborative

L'étude a pointé le besoin des responsables de gestion du milieu et de ses abords de travailler en réseau, de partager, de mutualiser, de diffuser savoirs et compétences, tant sur les méthodes de régulation que sur les systèmes utilisés. Elle a conforté le Conservatoire dans son orientation vers le travail conjoint des structures publiques et associatives émergent de la convergence de plusieurs dynamiques. D'une part, l'Agence des aires marines protégées souhaite faire de cette question un chantier significatif pour les années à venir. D'autre part, les actions ponctuelles des associations de terrain comme VivArmor Nature et lodde (Ile d'Oléron développement durable environnement) commencent à créer de l'émulation aux niveaux départemental et régional. Enfin, on observe une multiplication des initiatives sur le terrain en provenance d'acteurs aussi divers que des collectivités, des équipes de chercheurs, des fédérations de plaisanciers, des acteurs du tourisme.. Il était donc temps de passer à un projet national partagé. Dans cet objectif, un comité de pilotage a été mis



en place avec les principaux acteurs de la pêche à pied récréative : le Comité national des pêches, l'Ifremer, l'AAMP, lodde, VivArmor Nature, des services de l'État (DPMA et DGS), et la Fédération des pêcheurs plaisanciers. Si le Conservatoire a bien été précurseur et initiateur du projet depuis le montage du comité de pilotage, ce sont les associations qui ont porté le programme. Le Conservatoire, lui, offre, depuis lors et pour les années à venir, un appui principalement technique à un réseau qui a pour vocation de voler de ses propres ailes.

### S'appuyer sur les expériences réussies

Dans le même type de démarche que celle mise en place pour le nettoyage des plages, un certain nombre de sites pilotes ont été identifiés. Retenus selon les enjeux en

cours ou à cause d'une mobilisation déjà existante, ils se trouvent principalement situés sur la façade Atlantique, du fait des marées mais, surtout, de la présence de VivArmor Nature et de lodde qui apportent leur savoir-faire et leur expérience sur ces sites. Une action plus approfondie a été conduite sur 27 d'entre eux afin de produire un certain nombre d'outils techniques et scientifiques à mettre à la disposition du futur réseau ; 24 sont en mer du Nord, Manche et océan Atlantique, 2 en mer Méditerranée et 1 en outre-mer. Des comités de pilotage locaux se mettent maintenant en place, plus ou moins facilement selon les territoires. Les équipes de VivArmor Nature et de lodde approchent les acteurs concernés (collectivités, comité local des pêches, associations de pêcheurs...) pour diffuser et expliquer les tenants et aboutissants du programme. Elles mettent à disposition leur expérience pour aider, si nécessaire, à formuler des demandes de financements locaux.

Une fois ces partenariats locaux formalisés, il sera possible de mettre en place et de lancer, dès 2012, des programmes d'action et des plans de financement, site par site. Ainsi, la connaissance de la ressource par des indicateurs issus de suivis écologiques réguliers servira de base concrète pour des mesures de gestion telles que des mises en réserve temporaires en cas de surexploitation. Les habitats particuliers que sont les herbiers de zostères, les récifs d'hermelles ou les banquettes à lanices, zones de forte productivité et particulièrement sensibles, pourront être protégés des impacts éventuels de la pratique de la pêche à pied récréative.

### Connaître et informer

Le travail de connaissance de la ressource s'accompagnera, sur l'ensemble du littoral, de mesures et d'actions locales (safaris

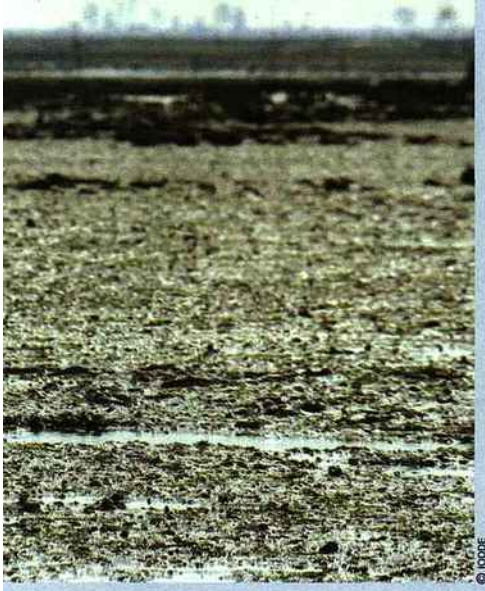
## La pêche à pied : un loisir et un métier



La pêche à pied se pratique à marée basse lorsque l'estran, zone de balancement des marées, est découvert. On ramasse alors des bulots, moules, bigorneaux, huîtres, crustacés et autres coquillages. Souvent, c'est une occasion de sortie, de retrouvailles en famille ou entre amis... Cette activité est devenue aujourd'hui un loisir de masse, une composante forte du tourisme littoral. Près de deux millions de Français s'y adonnent chaque année ! Même s'il est encore

mal connu, son impact sur certains milieux et ressources naturelles ne peut être négligé. La surfréquentation de nombreux sites, le non respect de quelques bonnes pratiques, les abus sur les quantités prélevées ou encore, le non-respect des tailles minimales de capture sont autant de facteurs susceptibles de fragiliser les gisements naturels et l'équilibre de tout un écosystème.

La pêche à pied se pratique aussi à titre professionnel. Elle exige alors la détention d'un permis de pêche et d'une licence pour vendre sur les marchés. Le permis est délivré par le préfet ou le directeur départemental des Territoires de la mer (DDTM). Près de 1 300 pêcheurs professionnels vivent ainsi des ressources de l'estran.



de bords de mer, soirées-débats, conférences...) pour informer les pêcheurs de loisir sur leur zone de pêche et les sensibiliser aux bonnes pratiques. Connaître l'origine géographique des pêcheurs à pied permettra de cibler efficacement les actions. Sur de nombreux sites, les pêcheurs occasionnels – les plus mal informés – proviennent des campings proches du site de pêche. Des plaquettes de sensibilisation, des panneaux ou des formations pour les animateurs pourraient alors être proposés aux dirigeants des campings. Bien entendu, une coopération avec les mairies et les offices de tourisme est indispensable pour

une transmission efficace de l'information. Ces structures, souvent peu informées de la réglementation, des bonnes pratiques de pêche à pied, voire même de l'état sanitaire des zones de pêche accessibles de leur commune, sont très demandeuses d'informations et d'outils pédagogiques. La formation des agents des offices de tourisme des communes littorales (en lien avec l'Association nationale des élus du littoral) tout comme la publication dans le bulletin municipal de la réglementation et des bonnes pratiques de pêche avant les grandes marées sont des exemples d'actions à proposer aux municipalités.

Dans le même temps, la réflexion se poursuivra sur l'harmonisation des actions pédagogiques, des méthodes de suivi et des outils de communication à mettre en place (réglettes de calibrage des coquillages et crustacés, par exemple).

Dans cette optique, le Conservatoire du littoral et un collectif d'organismes œuvrant pour une pêche à pied durable ont conçu une exposition en commun afin d'informer et de sensibiliser le public au niveau national : 5 panneaux pédagogiques de 80x140 cm, imprimés sur bâche, ont été dupliqués en 25 exemplaires. Chaque organisme en disposera pour mettre en place les opérations de sensibilisation estivales.

### Une dynamique qui s'installe

Dans la continuité de cette exposition conçue en commun, la seconde phase de structuration d'un réseau national des acteurs de la pêche à pied consiste à

mettre en œuvre les premières opérations de gestion sur les sites pilotes prêts à s'engager plus avant. Pour 2012, VivArmor Nature et Iodde proposent de poursuivre leur mission et d'approfondir la mobilisation, le programme d'actions et la répartition des tâches sur chacun des sites.

Des comptages collectifs de pêcheurs à pied mobilisent de nombreux volontaires pour mesurer la fréquentation. Certains ont déjà été réalisés à l'île d'Oléron, puis sur le périmètre du projet de parc naturel marin (PNM) des Pertuis charentais et vendéens et de l'estuaire de la Gironde. Ils sont également en expérimentation dans le PNM d'Iroise et dans le périmètre du projet de PNM des Trois estuaires (littoral du Pas-de-Calais et de la Somme).

Après plusieurs rassemblements – janvier 2008, 2010 pour les « Journées nationales de la pêche récréative », puis mai 2011 – la dynamique nationale se poursuivra au printemps 2012 par un événement centré, cette fois, sur le volet scientifique. Il est prévu de mobiliser régulièrement le comité de pilotage.

La réflexion est également engagée afin d'accompagner les acteurs jusqu'au montage financier permettant de solliciter et de combiner des fonds européens, nationaux, locaux pour financer des opérations de plus grande envergure. Cette démarche, qui se met en place au fil des mois, des échanges et des rencontres, exige le long terme pour aboutir à une gestion véritablement durable et partagée de la pêche à pied, mais la dynamique est là !

## Chausey: un site pilote très actif



Situé à 17 kilomètres au large de la côte sud-ouest du département de la Manche, Chausey forme un archipel d'environ 5 000 hectares composé d'une île principale entourée de 52 petites îles et îlots. Le Conservatoire, s'il n'est propriétaire que de 6 hectares sur la Grande île, s'est vu confier, en mars 2007, la gestion du domaine public maritime de l'archipel pour le compte de l'État. Il a retenu comme gestionnaire le SyMEL (syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche) avec lequel il a rédigé le plan de gestion du site. Un premier travail du Conservatoire dans le cadre de la réflexion sur Natura 2000

avait abouti à l'élaboration d'un observatoire de la fréquentation, réalisé en coopération avec une équipe universitaire (Leberre *et alii*, Gèomer CNRS, UBO). Il avait permis de se rendre compte que l'activité nautique (associée souvent à la pêche à pied) – qu'on pensait importante – n'était dense qu'à la faveur de la conjonction de certains paramètres : beau temps, week-end, été. Les deux gardes du littoral qui travaillent sur le site ont alors été investis, dans le cadre de leurs tournées régulières de surveillance et d'observation, d'une mission de sensibilisation et d'information sur la pêche à pied, une pratique très ancrée à Chausey. Premiers retours positifs : alors qu'en 2009, environ 90 % des personnes avaient un panier non conforme (taille des pêches, instruments...), ce chiffre est passé à 50 % en 2010. Les gardes du littoral ont depuis pris contact avec les services de l'État habilités à intervenir et verbaliser (gendarmeries, unités littorales des affaires maritimes, Office régional des pêches). Ils ont

coordonné leurs actions afin de poursuivre la sensibilisation et de sanctionner les pratiques si nécessaire. Cette coopération permet d'encadrer efficacement cette activité de pêche à pied. Parallèlement, un travail de connaissance des produits pêchés a été lancé sur une espèce phare, très présente et recherchée à Chausey : la praire. Le projet Marine Area in the Atlantic Arc (MAIA) est porté par l'Agence des aires marines protégées ; le Conservatoire y est intégré au travers de son gestionnaire, le SyMEL, qui pilote l'action visant à mieux connaître la structure et la dynamique de la population de praires, ainsi que les pratiques de pêche s'exerçant sur cette espèce. Cette étude constitue le prolongement des recherches au long court sur l'estran de l'archipel menées par plusieurs laboratoires (MNHN, Ifremer, CNRS, etc.). Un processus pérenne de mutualisation des connaissances et des moyens entre scientifiques et gestionnaires. Une démarche, là encore, rare, originale et... exemplaire.